



Département de l'Isère
SIVOM DU LAC DE MONTEYNARD-AVIGNONET

Etaient présents : Les délégués ou représentants des communes adhérentes
M. Pellat-Finet, Président d'honneur + C. Saurat
M. Bacquet, J. Foucher, personnel syndical

Il est procédé à l'appel des délégués, 14 sont présents, 3 ont donné pouvoir, le comité peut valablement délibérer.

Communication et présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes

Concernant les éléments de contexte, le contrôle a été sollicité par le SIVOM et a porté sur les exercices 2019 et suivants. Il s'agit du premier contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du syndicat.

Depuis la réception du rapport, les services de la Préfecture ont été alertés sur l'importante charge de travail attendue et les moyens insuffisants du SIVOM pour mener à bien toutes ces missions, notamment la réforme des statuts.

Sur ce sujet, des rendez-vous avec les maires et les services de la Préfecture seront organisés dans les prochains jours. Un personnel de la Préfecture devrait aussi être délégué pour travailler avec le SIVOM sur les actions à mettre en place suite à la réception du rapport de la CRC.

Un débat devra également être organisé dans l'ensemble des communes adhérentes sur ce rapport.

Concernant les recommandations, elles s'articulent autour de 10 points majeurs et sont :

- De 2 types :

A organisation constante = on améliore l'existant → 8 recommandations

Dans un cadre rénové = on rénove la structure pour un nouveau projet → 2 recommandations

- Classées selon :

Régularité = conformité aux règles juridiques, administratives et financières

Performance = capacité à améliorer l'efficacité globale

Elles s'articulent autour de 5 thèmes :

- Révision des statuts
- Ressources humaines
- Régularité de la régie des parkings payants
- Maintenance patrimoniale
- Définition d'une stratégie commune

Avant de passer à l'examen des recommandations, Anne Stutz, délégué de Saint-Arey souhaite faire remarquer que le constat et les termes employés sont très négatifs avec des

adjectifs très forts ce qui est rare dans ce genre de rapport. Ce rapport montre également la limite du SIVOM qui gère le lac comme une petite commune. L'une des solutions à envisager pourrait être de créer une société d'économie mixte (SEM) mais cette solution devra d'abord être étudiée plus en détails.

Concernant le délai pour mettre en œuvre chaque recommandation, il a été défini par le bureau.

Recommandation n°1 : Modifier les statuts en clarifiant, d'une part, les compétences du SIVOM au regard de celles des communautés de communes et en précisant, d'autre part, son fonctionnement institutionnel.

Les compétences du SIVOM sont à redéfinir au regard des compétences des deux intercommunalités rattachées géographiquement au SIVOM.

L'aide de la Préfecture semble essentielle, notamment aux vues des derniers écueils subis par le SIVOM au regard de la compétence transport.

Certains points doivent être redéfinis : Définition claire des membres du bureau, des délégations accordées aux vice-présidents, etc.

Il est nécessaire de disposer du compte-rendu du comité syndical avant le prochain comité syndical afin de le valider.

Une réflexion doit également être engagée sur l'accompagnement des agents.

Recommandation n°2 : Afficher ou publier les ordres du jour, les comptes-rendus et les délibérations du comité syndical.

La recommandation est mise en place. Les comptes-rendus de comité syndical sont publiés sur le site internet du lac.

Recommandation n°3 : Mettre à jour les modalités de gestion des ressources humaines selon les prescriptions réglementaires.

Concernant la situation du gardien logé, le logement de fonction sera libéré en fin de semaine.

Le travail sur les ressources humaines sera engagé en fin de saison.

Le poste de responsable de site a finalement été signé sur un CDD de 6 mois.

Une réflexion globale doit être engagée sur l'organigramme du SIVOM.

Recommandation n°4 : Régulariser les modalités de gestion budgétaire et comptable.

Pour l'année 2026, le compte financier unique a fait l'objet d'observations des services de la Préfecture et le budget a été voté tardivement du fait du renouvellement électoral.

Divers points sont à régler : amortissements, budget annexe, préparation du budget, etc. Il est proposé de faire appel plus largement aux élus pour la préparation du budget.

Concernant la régie des parkings payants, Julie Foucher, responsable de site, a été nommée régisseuse titulaire. Sur ce point, de nombreux et réguliers échanges sont en cours avec le prestataire des barrières sur Treffort (GEA) pour disposer d'outils mieux

adaptés à la régie. Il n'a pas été possible d'inscrire la régisseuse à une formation du CNFPT, toutes les places étant attribuées.

Suite au 1^{er} audit réalisé, un travail a été engagé pour régler les premiers points. Un rendez-vous a été organisé sur place avec le service de gestion comptable pour travailler sur les derniers points à améliorer.

Il a été constaté que le SIVOM disposait d'un bon process concernant la caisse, celui-ci doit être rédigé par le personnel saisonnier.

Recommandation n°5 : Mettre en conformité la régie de recettes du stationnement (conformément aux prescriptions énoncées par le contrôle réalisé par la direction départementale des finances publiques) et développer le contrôle face au risque de fraude.

Un premier point est soulevé concernant le budget annexe relatif aux parkings. Ce point représente une inquiétude pour le SIVOM puisque l'absence des recettes des parkings rendrait le budget principal non viable.

L'idée serait, dans un premier temps, d'investir sur des projets productifs de revenus afin de pouvoir, dans un deuxième temps, sortir les recettes des parkings du budget principal.

A titre d'exemple, les recettes de la vente du camping auraient dû servir à investir dans un bien productif de revenus pour compenser les pertes liées aux loyers. La construction du Môle de Savel a finalement engendré plus de coûts que de profits.

De manière plus globale, les contrôles techniques des passerelles doivent être budgétisés sur les années à venir, les charges fixes doivent être mieux évaluées et la maintenance provisionnée régulièrement. L'assurance des biens du SIVOM doit également être mise à niveau. À titre d'exemple, la planification de la vidange de la fosse septique de Mayres-Savel a permis de diviser par 4 le coût initial.

Une idée pourrait également être de faire entrer d'autres partenaires afin de bénéficier d'une plus grande autonomie financière et de ne pas chercher uniquement à subventionner des projets.

Du côté des subventions, le plan lac devrait pouvoir permettre une réflexion autour du lac.

L'abandon du parking supplémentaire sur Treffort s'est révélé une mauvaise idée car ce projet aurait pu être productif de revenus.

Au global une révision des tarifs des parkings et des COT est à prévoir ainsi que la recherche de nouveaux partenariats économiques.

Recommandation n°6 : Formaliser la mise à disposition de locaux pour toute période d'occupation

Concernant le bâtiment de Savel, la question se pose de savoir comment le transformer puisqu'actuellement l'occupation du bâtiment n'est pas optimisée. L'occupation pourrait s'entendre de projets culturels payants ou de tout autre projet.

La question concernant les échanges de terrains à effectuer entre la mairie de Mayres-Savel et le SIVOM a également été soulevée. Cette question doit être étudiée.

Recommandation n°7 : Intégrer les coûts de fonctionnement dans les projections budgétaires pluriannuelles guidant la décision d'investissement et déployer une véritable politique de maintenance.

Il est noté un besoin d'anticipation, de créer un rétroplanning de l'ouverture de la saison.

Recommandation n°8 : Établir un plan de sureté cohérent sur la base d'une coordination efficace des autorités titulaires d'un pouvoir de police.

Un dialogue doit s'instaurer entre le SIVOM et les maires puisque le pouvoir de polices dépend uniquement des maires.

Concernant le RPPN, un travail va être engagé avec la Préfecture sur ce sujet.

Il faut également prévoir une coordination touristique avec l'ensemble des maires.

Recommandation n°9 : Définir à l'échelle du territoire concerné, plus large que les seules communes riveraines du lac, un projet commun pour le devenir du site, une stratégie de développement incluant le dialogue avec les acteurs économiques et une programmation pluriannuelle cohérente actions prioritaires, conditions de financement, calendrier de réalisation).

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur le bateau La Mira ainsi que sur l'accès aux plages doit être pensée

Il ne faut pas oublier qu'il faut définir un projet commun à l'ensemble du territoire et réfléchir à une échelle plus large que celle du simple lac.

Recommandations n°10 : Définir à l'échelle du territoire concerné, plus large que les seules communes riveraines du lac, un projet commun pour le devenir du site, une stratégie de développement incluant le dialogue avec les acteurs économiques et une programmation pluriannuelle cohérente actions prioritaires, conditions de financement, calendrier de réalisation).

La question se pose de savoir comment relier les acteurs autour de l'offre touristique. La volonté du syndicat est de faire discuter tous les partenaires.

A court terme, il semble important de régler les défaillances et à long terme de changer les statuts en prenant en compte tous les acteurs.

Un point d'étape sera fait à chaque comité sur l'avancement du programme d'actions.

- ⇒ Est mis au vote le fait de prendre acte de la présentation et de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes relative à la gestion du SIVOM du lac de Monteynard-Avignonet pour les exercices 2019 et suivants. Engagement est pris par le comité syndical de dérouler le plan d'action réalisé et amendé en cours de séance

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

Proposition et vote d'une délibération Relative à la gratuité temporaire du parking payant de Mayres-Savel en raison de son indisponibilité temporaire

Le parking situé sur Mayres-Savel est actuellement indisponible du fait d'une problématique de réseau internet.

Afin d'être en conformité du point de vue de la régie sur ce sujet, il est proposé au comité syndical le vote suivant :

- De constater l'impossibilité technique de percevoir les redevances de stationnement sur les parkings communaux payants pendant la période comprise entre le 1^{er} mai et le 12 juin 2026.
- D'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité du stationnement sur les parkings communaux concernés durant cette période.
- De préciser qu'aucun titre de recette ne sera émis au titre du stationnement correspondant à cette période de gratuité.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses

- **Fête du lac 2026**

La fête du lac aura lieu le 25 juillet prochain avec des animations prévues sur les 2 rives. L'organisation détaillée parviendra ultérieurement à chaque mairie.